

ABREUVOIR SOLAIRE DANS UNE ZONE HUMIDE EN RÉHABILITATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOUX (87)

En aval du lac de Saint-Pardoux se trouve une large zone humide attenante à la Couze. Elle a fait l'objet d'une acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) en vue de la restauration de ses fonctionnalités. Un projet de gestion est en développement.

Un éleveur met en pâture ses bovins pour partie dans et autour de cet espace. Il contribue à sa bonne gestion mais certaines zones restent sensibles.

Le syndicat a contribué à sécuriser ces zones et les berges de la Couze des dégradations dues au piétinement. Une clôture électrique a été posée pour mettre fin à la divagation du bétail.

Un abreuvoir fonctionnant avec un pompage solaire a été installé à la jonction de deux parcelles pour assurer l'alimentation du troupeau qu'il soit présent dans l'une ou l'autre.

Le panneau solaire alimente une batterie fournissant à la fois le pompage de l'eau et l'électrification de la clôture de près de 2 200 m de fil (dont 600 m de cours d'eau).

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.

Période de réalisation : mai 2020.

Présentation des objectifs :

- Concevoir un point d'eau pour les troupeaux alternatif à la rivière.
- Interdire l'accès du troupeau à la zone humide et au cours d'eau pour permettre une évolution spontanée de la végétation et éviter la dégradation morphologique.

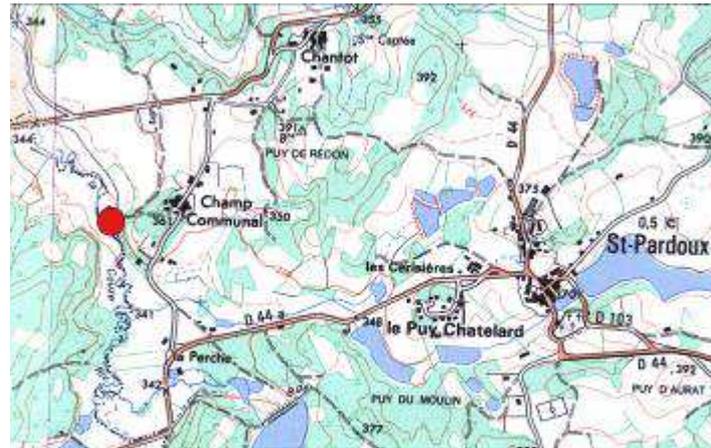
Coût total du projet : 2 900 € (hors valorisation de la main d'œuvre).

Financements : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne - 20% Région Nouvelle-Aquitaine - 30% (correspondant à l'autofinancement) à la charge de l'exploitant valorisé en main d'œuvre par la pose de la clôture, la fourniture du mât supportant le panneau et l'appui au montage de l'installation avec le technicien du syndicat.

Etat des lieux avant / après :

Avant : piétinées, les berges se dégradent et le lit de la Couze se colmate. Le choix par le CEN d'une gestion suivant l'évolution naturelle de la végétation sur certaines parties du site aurait pu être perturbée par l'intrusion de vaches.

Après : les bêtes ne peuvent plus descendre, la berge se stabilise, l'érosion des berges vers la rivière n'a plus lieu et la végétation de la zone humide protégée peut évoluer progressivement.



Intervention	Coût
Bac béton percé avec bonde et connections 1350 L	633 € TTC
Terrassement pose du bac	708 € TTC
Panneau solaire 12V 175 W	111 € TTC
Structure sur mat	137 € TTC
Régulateur 12V MPPT 75/15	81 € TTC
Batterie décharge lente 12V 80Ah	111 € TTC
Pompe 12V 18,9L/min	200 € TTC
Flotteur à bille (niveaux haut et bas)	23 € TTC
Crépine (fait maison)	Envir. 30 € TTC
Poste de cloture 12V	171 € TTC
Clôture (piquets + fil lisse + queues de cochon)	470 €
Regard étanche	75 € TTC
Fournitures diverses	Envir. 145 €



Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Le panneau solaire 12 V est relié à une batterie et alimente la pompe chargée de remonter l'eau dans un bac de 1 350 L ainsi qu'un poste de clôture de 12 V. La crépine est protégée, des feuilles mortes et des éléments grossiers qui pourraient l'obstruer, par un « préfiltre » constitué d'une section de 50 cm de tube PVC criblé de 100 mm de diamètre.

Informations sur les aspects administratifs : Le syndicat agit en partenariat avec le CEN pour cette opération de mise en défend. Les parcelles rachetées et protégées par le CEN appartenaient à un autre propriétaire, différent de celles mises en pâtures. Sur les aspects administratifs il s'agit d'un aménagement qui ne rentre pas dans le champ des IOTA (pas de déclaration nécessaire).

Informations complémentaires sur la prestation : La clôture électrique est un choix convenant mieux aux habitudes de l'exploitant. L'exemple présenté vérifie que la batterie alimentée par le panneau arrive bien à fournir l'électricité suffisante pour le pompage et à l'électrification de 2 200 m de fil.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Fiche technique de montage de l'abreuvoir et protection de crépine en PVC :

<http://www.tmr-lathus.fr/fichiers/114/525/Montage%20abreuvoir%20solaire-SMABGA.pdf>

Ce document est remis au bénéficiaire de l'installation qui peut en installer d'autres en autonomie.

Présentation des impacts observés en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Solution économique, le bac en béton est bien adapté aux vaches. Il est percé à sa conception et équipé pour accueillir les tuyaux d'approvisionnement en eau contrairement aux caveaux funéraires deux places qu'installaient le syndicat auparavant en guise d'abreuvoir.

Le débit du cours d'eau est variable et fortement anthropisé car il est lié à l'activité du lac de Saint-Pardoux situé non loin à l'amont. Pendant l'été, le cours d'eau se limite au débit réservé relâché par une vanne de fond du lac. Le projet porté par le CEN de réhabilitation d'un bras mort dans la zone humide devrait permettre à cette zone une mise en eau plus fréquente. Le retour au débit réservé concernera la phase de remplissage.

Un disjoncteur a été ajouté pour éviter que la pompe ne soit endommagée en cas d'une mise à sec imprévue de la crépine. Le disjoncteur permet, comparé au fusible, de couper manuellement le courant.

Suivi mis en place : Déplacement en cas de dysfonctionnement.

Commentaires : La batterie serait facultative si la clôture était faite de barbelés. L'éleveur serait prêt à réaliser d'autres installations d'abreuvoirs similaires. Aucun problème n'est à constater à la rédaction de cette fiche. L'installation d'un panneau sur un mât de fortune en bois de châtaigner reste à surveiller.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Etienne BOURY – 05.55.76.20.18 – smabga_e.boury@sfr.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Jean-Pierre BOURDET – www.smabga.fr

23, avenue de Lorraine 87290 CHATEAUPONSAC